

Réunion du Conseil Municipal du 04 septembre 2017

PRESENTS : Jean-Paul BARANGE, Pauline BOISIER, Thierry CHARMOT, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Maryse LABASQUE, Marie-Antoinette METRAL, Jacky MILON, Olivier NICODEX, Jérôme PERRET, Yolande RIGLET, Catherine RUBIN

ABSENTS : Florent ALLAMAND, Romain CHAPPAT, Yannick DESGRANGES (pouvoir à Pauline BOISIER), Pierre JOIGNE (pouvoir à Marie-Antoinette METRAL)

Secrétaire de séance : Thierry CHARMOT

* Compte rendu de la réunion du 19 juin 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 19 juin 2017

ADMINISTRATION GENERALE

➤ **Désaffectation et déclassement de l'immeuble cadastré section A - N°1173 et de la parcelle attenante cadastrée section A N°1172– Point ajouté à l'ordre du jour**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'immeuble cadastré section A N°1173 pour 287 m² et sa parcelle attenante A 1172 pour 495 m² étaient anciennement à usage d'école (jusqu'aux années 1970).

Depuis plus de trente-cinq ans, ces biens ne sont plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public. En effet, la commune a loué successivement cet immeuble pour un usage d'habitation à Monsieur et Madame Eric JOUANNEAU aux termes d'un bail reçu le 26 février 1980 par Maître Henri CLAVEL, alors Notaire à CLUSES, puis à Monsieur et Madame René CHERPIT aux termes d'un acte reçu le 7 mars 1989 par Maître Denis CLAVEL, alors Notaire à CLUSES. Le départ du dernier locataire est intervenu le 31 décembre 2016.

Madame Le Maire propose à l'assemblée de clarifier le statut de ces biens en constatant la désaffectation de leur usage de service public et de les déclasser.

- VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 2141-1,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2241-1-1^{er} alinea,
- CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu d'obtenir l'avis du représentant de l'Etat compte tenu que la désaffectation a eu lieu avant l'entrée en vigueur de la loi du 22 juillet 1983,
- CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu d'engager d'enquête publique préalable pour valider le déclassement de ces biens,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- CONSTATE la désaffectation, intervenue il y a plus de trente-cinq ans, de l'immeuble cadastré section A, numéro 1173 sis 859 route du Chatelard, d'une surface cadastrale de 287 m² et de la parcelle attenante cadastrée A 1172 d'une surface cadastrale de 495 m²,
- DECIDE de déclasser du domaine public communal ces biens cadastrés section A N° 1173 et section A N°1172.

➤ **Vente de l'immeuble cadastré section A N°1173 et de la parcelle cadastrée section A 1172**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une proposition d'achat a été faite afin d'acquérir l'immeuble cadastré section A N°1173 sis 859 route du Chatelard 74300 SAINT-SIGISMOND d'une surface cadastrale de 287 m² ainsi que la parcelle attenante cadastrée section A N°1172 d'une surface de 495 m².

Cet immeuble était loué pour un usage d'habitation et le départ du dernier locataire est intervenu le 31 décembre 2016.

Cette proposition d'achat faite par Monsieur GUFFOND Serge s'élève à la somme de 140 000 € frais d'agence inclus. Les frais d'agence s'élève à 8 000 €.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de vendre à Monsieur GUFFOND Serge, l'immeuble cadastré section A N°1173 sis 859 route du Chatelard, d'une surface cadastrale de 287 m² ainsi que la parcelle attenante cadastrée section A N°1172 d'une surface de 495 m²,
- FIXE la vente à 140 000 € dont 8 000 € de frais d'agence soit un prix net vendeur de 132 000 €,
- AUTORISE Madame Le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, à signer tout avant-contrat ainsi que l'acte authentique de vente,
- AUTORISE ET DONNE MANDAT à Madame Le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, à l'effet de faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ces biens et réaliser toutes les formalités utiles à l'exécution de cette décision,

➤ **LOCATION – GERANCE du restaurant La Tanière**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération N°2015-07-01 en date du 23 novembre 2015 le contrat de location-gérance du restaurant « La Tanière » sis au plateau d'Agy a été attribué à la SAS Okoyi représenté par Monsieur Romain CHAPPAT.

Elle indique à l'assemblée que la société Okoyi a souhaité mettre un terme à son activité et à sa location-gérance pour des raisons personnelles.

La société Okoyi a communiqué ses comptes de résultats de l'année 2016 : ils sont positifs et attestent de la bonne rentabilité de l'établissement.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en œuvre une procédure de mise en concurrence d'un contrat de location-gérance pour le restaurant « La Tanière » sis au plateau d'Agy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Madame Le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, à mettre en œuvre une procédure de mise en concurrence pour un contrat de location-gérance pour le restaurant « La Tanière » sis au plateau d'Agy ,
- AUTORISE Madame Le Maire ou en cas d'absence, son suppléant, à signer tous les documents afférents à ce dossier

➤ **Convention avec le CDG 74 de mise à disposition d'une secrétaire de mairie itinérante - Point ajouté à l'ordre du jour**

Madame le Maire informe l'assemblée que l'agent titulaire du poste de Secrétaire de Mairie sera indisponible pour raisons médicales sur une longue période. Elle propose de faire appel au Centre de Gestion de Haute-Savoie pour la mise à disposition, une journée par semaine, de leur secrétaire itinérante pour une durée de six mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DONNE SON ACCORD pour recourir au service de mise à disposition de la Secrétaire de Mairie itinérante du Centre de Gestion de Haute-Savoie,
AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service.

TRAVAUX-ENVIRONNEMENT

➤ **Conventions d'indemnisation pour troubles divers, conventions de servitude et d'occupation temporaire pour passage de canalisations, conventions d'autorisation de travaux avec occupation temporaire en vue du passage de canalisations des terrains nécessaires au projet de stabilisation du glissement de terrain de l'Alluet sur la Commune de SAINT-SIGISMOND**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans l'objectif de stabiliser le glissement de terrain de l'Alluet, la Commune de SAINT-SIGISMOND a confié à la société TERACTION, bureau d'assistance foncière, la mission de procéder, en son nom et pour son compte, à l'ensemble des démarches foncières liées à la conclusion de vente ou de diverses conventions entre les propriétaires concernés et la Commune de SAINT-SIGISMOND et à la réitération des conventions de servitudes ou de vente par actes administratifs en vue de leur publication auprès du service de la publicité foncière compétent.

Pour permettre la signature de l'ensemble des conventions et des actes administratifs et leur publication au service de la publicité foncière de Bonneville, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer et de valider chaque convention ou promesse de vente signée tant sur la surface que sur les éventuelles conditions particulières.

CONVENTIONS D'INDEMNISATION POUR TROUBLES DIVERS

Nom	Date de signature de la convention	Section et n° cadastral	Surface de l'occupation temporaire (m ²)	Indemnité en €
M et Mme ET Melle ROSSIGNOL	12/07/2017	B 1951	580	150 € ainsi qu'une possibilité d'indemnisation en cas de mortalité des arbres fruitiers déplacés dans l'année suivant la fin du chantier

CONVENTION DE SERVITUDE ET D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR PASSAGE DE CANALISATIONS EN TERRAIN PRIVE

Nom	Date de signature de la convention	Section et n° cadastral	Surface de la parcelle (m ²)	Surface occupée par la servitude (m ²)	Surface de l'occupation temporaire (m ²)
M et Mme BELLESSORT	29/06/2017	B 2104	1602	138	690
M et Mme GUEBEY	21/07/2017	B 2103	1154	110	550

CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX AVEC OCCUPATION TEMPORAIRE EN VUE DU PASSAGE DE CANALISATIONS EN TERRAIN PRIVE

Nom	Date de signature de la convention	Section et n° cadastral	Surface de la parcelle (m ²)	Surface de l'occupation temporaire (m ²)
M et Mme NEE	07/07/2017	B 1668	1613	1300
M et Mme ET Melle ROSSIGNOL	12/07/2017	B 1951	580	580

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ▶ **DONNE SON ACCORD** pour les servitudes ou conventions des terrains tels que désignés ci-dessus,
- ▶ **AUTORISE** la Commune de SAINT-SIGISMOND à réitérer les conventions de servitudes par actes administratifs,
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire de la Commune de SAINT-SIGISMOND à authentifier les actes administratifs à intervenir entre les propriétaires des parcelles concernées et la Commune de SAINT-SIGISMOND,
- ▶ **DONNE TOUT POUVOIR** à M. Jean-Maurice DE NAVACELLE, 1^{er} adjoint pour signer les actes authentiques concrétisant ces servitudes.

Pétitionnaire	Lieu	Objet	A – R CI*
Permis de Construire			
NICODEX Christophe	Impasse des Vercaires	Construction maison individuelle	A
LATORRE Thomas	Route d'Agy	Extension construction existante	A
SEMCODA	Tarve	Construction 2 immeubles	CI
Déclaration préalable			
RETY Claudia	Route d'Arâches	Ravalement de façade	A
CROTTO-MIGLIETTI Marcel	Route de la Motte	Garage ouvert	A
VALLIN Lennie	Route d'Agy	Rénovation habitation existante	CI
FLAINE SKI	Route des Alluaz	Terrasse sur poteaux bois	CI
Certificat d'Urbanisme Opérationnel			
PIERI Gabriel	La Corbassière	Aménagement logement dans bâtiment existant	A
CHAPPAT Romain	Dommartin	Construction maison individuelle	CI

A= Accordé R=Refusé CI = en cours d'instruction

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Délégation de service public pour la gestion du domaine d'Agy

Une offre a été déposée. Suite à des négociations, Le comité syndical du SIVU d'Agy doit se réunir prochainement afin d'attribuer la Délégation de Service Public.

➤ Projet d'aménagement et de sécurisation de l'aire de stationnement du plateau d'Agy

Madame Le Maire indique à l'assemblée que l'arrêté préfectoral autorisant le défrichement d'une surface de 0.6101 ha située sur les parcelles A 1579 – 1835- 2014 a été adressé à la mairie fin août. Les travaux de défrichement devraient débuter cet automne sous la supervision de Monsieur René Amoudruz, agent ONF.

➤ Travaux de drainage du glissement de terrain

Monsieur Jean-Maurice De Navacelle, Maire-Adjoint, précise à l'assemblée que les travaux de drainage du glissement de terrain sont en voie d'achèvement. Les drains fonctionnent.

La réception des travaux devrait intervenir autour du 15 octobre 2017 conformément au planning établi.

Les travaux se sont bien déroulés. Les entreprises se sont coordonnées efficacement et les riverains ont su faire preuve de patience et de compréhension. Les intervenants sont satisfaits.

Une réflexion sera menée prochainement par les élus sur l'aménagement de la plateforme située à côté du bâtiment de la Fruitière devenant propriété communale suite à la restitution de la parcelle par les services de l'Etat.

➤ Travaux d'assainissement collectif réalisés par la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM)

Un point est effectué sur l'avancée des travaux par Monsieur Jean-Maurice de Navacelle, Maire-Adjoint, :

Le secteur de la Motte et des Terrasses est raccordé au collecteur.

Les travaux du secteur «Chemin chez Bouvier » sont en voie de finalisation. Ils sont coordonnés avec des travaux d'amélioration du réseau d'eau réalisés par le SIVU des Fontaines ainsi que des travaux de reprise de voirie effectués par la Commune.

Le secteur du Planey est également en voie de raccordement : les travaux ayant été coordonnés avec ceux du drainage.

Le raccordement du secteur des Aires est en cours d'achèvement.

La réception des travaux devrait intervenir fin septembre.

Des travaux de reprise de voirie sont prévus sur la Route de la Motte et Chemin Chez Bouvier.

➤ **Rentrée scolaire**

Elle s'est déroulée sereinement (pas de gros chagrin à consoler...).

48 enfants sont présents à l'école répartis dans 2 classes de plusieurs niveaux.

La semaine de 4,5 jours ainsi que les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont été maintenus en accord avec les enseignants et les parents d'élèves.

Comme chaque année, à l'occasion de la rentrée, la commune offrira des petits pains et du jus de fruits aux enfants de l'école pour leur souhaiter la bienvenue et une bonne année scolaire. Ce goûter aura lieu le vendredi 08 septembre 2017.

➤ **Sortie au Lac Genin**

25 personnes ont participé à la journée de promenade organisée par Mme Maryse LABASQUE, Conseillère Municipale et Monsieur Jacky MILON, Maire-Adjoint aux Affaires Sociales, au Lac Genin, le dimanche 03 septembre 2017. La sortie s'est très bien déroulée. Les participants ont été satisfaits et ont exprimé le souhait de reconduire plus souvent ce type de manifestation.

➤ **Agy Games**

Ce grand jeu de piste organisé par les associations communales aura lieu le samedi 09 septembre 2017 sur le plateau d'Agy si le temps le permet.

La séance est levée à 21h00

Madame le Maire

Marie-Antoinette METRAL